

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Europe & France > France > Protection sociale, droits sociaux (France) > Chômage, emploi (France) > **Assurance chômage (France) : le gouvernement pousse-au-crime indemnisé de (...)**

Assurance chômage (France) : le gouvernement pousse-au-crime indemnisé de moins en moins les chômeurEs

mercredi 4 janvier 2023, par [Correspondant.es NPA](#) (Date de rédaction antérieure : 25 décembre 2022).

Joyeux Noël ! Le 23 décembre le gouvernement a présenté le décret, dans le cadre de la loi adoptée le 21 décembre, sur la baisse de la durée des droits : 25 % en cas de taux de chômage à 9 % (en clair 18 mois au lieu de 24 mois pour les personnes de moins de 53 ans) et, nouveauté, 40 % pour un taux à 6 %.

Après la diminution du montant en 2021, c'est la durée qui est impactée : ce gouvernement mène une véritable guerre contre les chômeurEs !

En plus de l'argument rabâché selon lequel les milliers de postes dans les métiers « en tension » ne trouvent pas preneur (en réalité, en raison des conditions dégradées et des salaires faibles), le gouvernement ose prétendre que baisser la durée d'allocation encourage le retour à l'emploi en s'appuyant sur des études dont l'interprétation peut se discuter. Concrètement, une réduction de 1 % de la durée des allocations est censée réduire la durée de chômage de 0,15 % à 0,6 %. En oubliant de dire que, encore une fois, à peine 40 % des chômeurEs sont indemnisés et que tous les chômeurEs ne vont pas au bout de leurs allocations.

Ce prétexte ne cache pas autre chose qu'une volonté de forcer les chômeurEs à accepter un poste ne correspondant pas à son métier, sa qualification ou à un salaire moindre. En ce sens l'expérimentation dans 19 départements du versement du RSA contre une activité contribue à peser sur les conditions de l'ensemble des salariéEs.

Faire de l'assurance chômage une variable d'ajustement

Destinée à assurer un revenu de remplacement en cas de privation d'emploi (rôle assuré à l'origine par les caisses de secours), l'assurance chômage s'inscrit depuis environ 30 ans dans la logique de « l'activation des dépenses passives », logique de conditionnalité où les dépenses d'indemnisation sont passives car elles concernent des personnels non actifs sur le marché du travail et doivent donc être complétées par des démarches « actives » de recherche d'emploi. Le décret poursuit donc cette logique en conditionnant la durée de l'allocation au taux de chômage. En parallèle la reprise en main des conditions d'accès aux allocations et de la gestion par l'État (via notamment la suppression de la part dite salariale, remplacée par la CSG) permet d'accentuer la pression.

« Plein emploi » ?

Actuellement à 7,3 % le taux de chômage est censé encore baisser puisque les milliers de postes vacants dans la restauration, la santé ou les transports ne sont pas pourvus. Et pour accélérer la baisse, Pôle emploi reconduit son plan de 500 000 contrôles en 2023. Les derniers chiffres connus attestent de « l'efficacité » de cette politique puisque, en moyenne, c'est 50 000 personnes par mois

radiées en 2022 (contre 44 000 en 2019), avec pour conséquence la suppression temporaire ou définitive des allocations... En novembre on a atteint le chiffre de 58 000 radiations !

Réagir à la hauteur de l'attaque

L'Unedic vient de publier le bilan de la réforme entrée en vigueur en octobre 2021. Le nombre de chômeurEs indemnisés a baissé : de 40 % en décembre 2021 il est passé à 36 % en juin 2022. Le montant des allocations a lui baissé de 16 % en moyenne. Cette réforme ciblant les jeunes et les précaires a été « efficace » : baisse de 26 % des ouvertures de droits pour les moins de 25 ans, de 30 % pour les salariéEs en CDD et de 37 % pour les intérimaires.

La réforme de 2021 a permis de faire 2 milliards d'euros d'économie sur le dos des travailleurEs, la version 2023 va doubler ce chiffre. Les organisations syndicales ne peuvent pas ignorer cette question. Pourtant, hormis des condamnations de façade de la réforme, force est de constater qu'aucune initiative n'est proposée. Sans parler des signatures par la CFDT et FO des conventions assurance chômage réduisant les droits.

Le 15 décembre, une assemblée générale à l'initiative de la CGT-Spectacle a réuni l'URIF CGT, la FSU, Solidaires, les syndicats CGT, FSU, SUD à Pôle emploi et les associations de chômeurEs pour une première discussion sur un plan de bataille contre la réforme. Une première journée d'action a été organisée le 28 décembre avec l'occupation simultanée de 4 agences Pôle emploi à Montreuil, Lille, Lorient et Marseille. Cette journée symbolique en appelle évidemment d'autres, et un calendrier est en discussion pour les semaines à venir.

Car le retrait temporaire de la réduction de 40 % de l'indemnisation en cas de chômage sous la barre des 6 % par la Première ministre ce 3 janvier ne saurait masquer que cette nouvelle réforme est à combattre tout entière !

Correspondant.e.s

P.-S.

- Hebdo L'Anticapitaliste - 643 (05/01/2023). Publié le Mercredi 4 janvier 2023 à 18h00 : <https://lanticapitaliste.org/actualite/politique/assurance-chomage-le-gouvernement-pousse-au-crime-indemnie-de-moins-en-moins>